

Avis voté en séance plénière du 9 octobre 2013

L'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins : un atout pour la France

Déclaration du groupe des entreprises

Alors que l'accès et l'usage des matières premières sont éminemment stratégiques, il est regrettable de constater que la question de l'extension du plateau continental ne soit pas assez présente dans le débat public et qu'elle ne fasse pas l'objet d'une attention suffisante de la part de l'ensemble des acteurs.

Pourtant, la France aurait tout intérêt à se saisir de cette question puisque nous possédons la seconde surface maritime au monde. Ce serait, alors, la possibilité d'acquérir des droits sur ces nouveaux espaces maritimes et les ressources naturelles du sol et du sous-sol marin sur près de deux millions de kilomètres carrés supplémentaires.

Dans le contexte mondial actuel, la France ne peut se priver de cette opportunité et des éventuelles ressources supplémentaires qui en proviendraient. Ce serait également une opportunité de développement pour certains territoires ultramarins français.

L'avis qui nous est présenté aujourd'hui a le grand intérêt de relancer cette question, tout en insistant sur les obstacles que nous aurons à surmonter pour y parvenir.

Ces difficultés sont diplomatiques, administratives et techniques, mais également, selon le rapporteur, financières. Il préconise, notamment, d'accroître les moyens destinés à l'achèvement du programme Extraplac, au Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM) ou encore à la Commission des limites du plateau continental. Bien que conscient de la nécessité d'obtenir des informations essentielles à la justification de demandes d'extension, le groupe des entreprises rappelle qu'il est toutefois indispensable d'être vigilant face à l'inflation des dépenses publiques et qu'il convient donc de privilégier les réallocations de dotations plutôt que leur accroissement.

Se posent également différentes questions juridiques liées à l'exploration et à l'exploitation de plateau continental étendu. Il est, entre autre, préconisé d'adapter le code minier aux spécificités de cette zone et de prévoir des engagements envers les collectivités locales concernées.

Les réglementations doivent cependant être adaptées pour que des entreprises soient incitées à explorer et exploiter ces zones, ce qui est complexe et coûteux à mettre en œuvre. En contrepartie, les intervenants devront prendre en compte les notions de développement durable dans tous leurs aspects, mais les entreprises françaises ont déjà bien intégré cette dimension.

Il faut donc conjuguer les différents intérêts économiques, écologiques et sociaux.

Ainsi, alors que des études sont lancées pour tenter d'identifier de nouveaux gisements de matières premières, il serait dommage de se priver de nouvelles ressources potentielles situées dans les fonds marins.

Le groupe des entreprises soutient donc l'ensemble des propositions qui mèneraient à l'extension de la zone maritime territoriale française, tout en rappelant les réserves précédemment exprimées sur les propositions de l'avis.

Le groupe des entreprises a voté favorablement l'avis.